

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars 2021 le Conseil Municipal de la commune de ROSIERS-D'EGLETONS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**Date convocation** : 25 mars 2021

**Secrétaire de séance** : Jean BOINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20210331-DEL\_2021\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

**PRESENTS** : Mesdames, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie Claude AVELINO, Audrey PAREL, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Brigitte LAURENSOU, , Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Jean-Claude TALBERT, Jean BOINET, Francis GUILLOT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

**ABSENTS EXCUSES** : Fabienne AGNOUX

**PROCURATION(S)** : Fabienne AGNOUX donne procuration à Gérard Brette

**Délibération n° 2021/14**

**Tarifs communaux – Année 2021**

### 1/ Loyers des logements communaux

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Considérant** le nouvel indice de référence créé par l'article L353-9-3 du code de la construction et de l'habitation modifié par la LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté-article 81
- **Considérant** les variations annuelles du nouvel indice de référence des loyers fournies par l'INSEE applicable au 1er janvier 2020 sur la base de l'IRL du 2è trimestre 2019 qui est de 0.66%
- **Décide** comme suit les loyers pour l'année 2021 :
- **271.37€ (DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS et 37 CENTIMES)**, le loyer mensuel du logement de l'école actuellement loué à Mme Michelle ROPARS
- **385.83€ (TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS et 83 CENTIMES)** le loyer du logement occupé par Madame Michelle FORTIER.
- **210.70€ (DEUX CENT DIX EUROS et 70 CENTIMES)** le loyer du logement de l'ancienne Poste occupé par Monsieur Michel ESTRADÉ;
- **346.88€ (TROIS CENT QUARANTE SIX EUROS et 88 CENTIMES)** le loyer de l'ancien Bureau de Poste occupé par Monsieur Nicolas BREUIL

### 2/Fixant les tarifs de la garderie municipale

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Reconduit** la participation votée en 2020 des familles des enfants utilisateurs du service de la garderie à savoir :
  - 0,70 €** par enfant pour le service du matin
  - 1,10 €** par enfant pour le service du soir
- **Adopte** le principe de la gratuité du service à partir du 3ème enfant d'une même famille

### 3/Fixant les tarifs de location de la salle du 1000 club

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### 1/Salle du 1000 club

Pour les personnes résidant sur la commune

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
En semaine	200 € / jour	250 € / jour	500 €
Le week - end	300 €	350 €	500 €

Pour les personnes résidant hors de la commune

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
En semaine	300 € / jour	350 € / jour	500 €
Le week - end	400 €	450 €	500 €

Location pour l'ajout de la salle dite "Club House" : 50€

**2/Location anniversaire pour enfants de moins de 12 ans résidant sur la commune Salle de la Taulie et Club House de la salle « 1000 club »**  
Uniquement les mercredis et les samedis de 14h00 à 18h00

Calendrier	Salle La Taulie et Club House	Caution
Tous les jours	50 € / manifestation	250 €

Location du matériel de sonorisation : 50€ avec une caution spécifique et complémentaire de 500 €.

**3/Locations commerciales : séminaires, foire au vin.....**

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
Tous les jours	500 € / jour	550 € / jour	500 €

**4/Pour les associations communales :**

Salles gratuites et caution donnée tous les 6 mois

**5/Pour les associations hors commune :**

En semaine : 150€  
Week-end : 200€  
Caution : 500€  
Cuisine : 50€ en plus

**6/Salle Jean-Paul TRICHARD**

Sera louée à titre exceptionnel lorsque la salle du 1000 club sera utilisée  
Le week-end : 150€  
Caution : 150€

*Nota : pour toutes les locations qui précèdent, un état des lieux sera effectué avant et après la location. Une attestation d'assurance sera exigée.*

#### 4/Fixant les tarifs des concessions cimetièrè

<b>COLOMBARIUM</b>	Location 15 ans	300,00 €
	Location 30 ans	500,00 €
	Dispersion des cendres	0,00 €

<b>CONCESSIONS</b>	DUREE	15 ANS	150,00 €
--------------------	-------	--------	----------

DUREE	30 ANS	250,00 €
-------	--------	----------

DUREE	50 ANS	500,00 €
-------	--------	----------

DIMENSION D'UNE CONCESSION

**1,30 sur 2,50 soit 3,25m<sup>2</sup>  
40 cm inter-tombes**

<b>CONCESSIONS CINERAIRES</b>	DUREE	15 ANS	100,00 €
-----------------------------------	-------	--------	----------

DUREE	30 ANS	180,00 €
-------	--------	----------

DUREE	50 ANS	360,00 €
-------	--------	----------

DIMENSION D'UNE CONCESSION

**1,50/1,50 soit 2,25m<sup>2</sup>  
40 cm inter-tombes**

**Membres : 15  
Présents : 14  
Représenté(s) : 1  
Nombre de votants : 15  
Exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0**



**Le Maire, Gérard BRETTE**

